

---

**Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA  
24 novembre 2002, Montréal, Canada**

---

La séance est ouverte à 9 h.

**1. Mot de bienvenue**

LE PRÉSIDENT souhaite aux membres la bienvenue à la réunion du Comité exécutif de l'AMA à Montréal. Le Conseil de fondation se réunira le lendemain à 8 h 30 précises à l'hôtel Delta.

Tous les membres savent qu'un membre du Comité exécutif, soit le Prince Alexandre de Merode, est décédé le 20 novembre 2002 des suites d'une maladie relativement courte. Il peut affirmer, ayant connu le Prince de Merode pendant 30 ans, que le Mouvement olympique n'aurait pas accompli autant de progrès dans la lutte contre le dopage dans le sport si le Prince n'avait pas dirigé la Commission médicale du CIO. Il invite les membres à observer une minute de silence à la mémoire du Prince Alexandre de Merode.

**2. Appel nominal**

LE PRÉSIDENT précise qu'une feuille de présence à l'intention de ceux qui assistent à titre officiel sera diffusée (Annexe).

**3. Observateurs**

LE PRÉSIDENT demande aux observateurs qui souhaitent faire consigner leur nom de signer la feuille de présence qui circule (Annexe).

**4. Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2002 à Montréal**

LE PRÉSIDENT remercie les personnes qui ont dressé le procès-verbal, qui constitue un compte rendu complet des débats. Le procès-verbal sera considéré approuvé tel qu'il a été distribué, à moins qu'un participant ne souhaite y apporter des corrections d'ici midi.

M. LARFAOUI soulève un problème dans la traduction française du procès-verbal et il demande que la phrase *Le rôle crée-t-il l'organisme ou l'organisme crée-t-il le rôle?* soit remplacée par la phrase suivante : *Est-ce que c'est l'organe qui crée la fonction ou c'est la fonction qui crée l'organe?*

LE D<sup>R</sup> SCHAMASCH se réfère à la page 34 du procès-verbal (Compte rendu des contrôles et de la gestion internes). Il aimerait que la décision précise que l'AMA demande des soumissions portant sur des services relatifs aux contrôles hors compétition pour 2003, avec possibilité de renouvellement en 2004.

LE PRÉSIDENT demande au D<sup>r</sup> Schamasch et à M. Andersen de collaborer pour présenter un texte acceptable pour la décision.

DÉCISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2002 est approuvé sous réserve des modifications proposées par M. Larfaoui (traduction française) et le D<sup>r</sup> Schamasch.

**5. Plan stratégique**

M. WADE dit qu'il donnera aux membres un court exposé sur l'approche et la structure générales du plan stratégique; il parlera de la nature du document et du besoin subséquent de le réviser régulièrement;

il fera la synthèse des priorités fondamentales du programme qui ont été déterminées et ajoutées au plan stratégique; il révisera l'état actuel du plan stratégique; il fera le point sur l'approche recommandée de gestion permanente du plan stratégique et il révisera rapidement le système de mesure des résultats.

Tous les documents pertinents ont été versés au dossier (Annexe), et le texte en caractère gras et en italique fait état des modifications dont il parlera.

Les documents comprennent le mandat proposé du groupe de travail ainsi qu'un document de travail.

Le plan stratégique fait état de la vision, de la mission, des objectifs organisationnels, des stratégies-clés et des programmes d'activités de l'AMA.

Le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé le plan stratégique au Cap en juin 2001. Il s'agit d'un document d'intérêt mixte qui donne corps à l'orientation stratégique, aux objectifs et priorités de l'entreprise, aux stratégies principales qui reconnaissent les programmes d'activités pour une période de cinq ans ainsi qu'aux activités d'analyse comparative et de programme.

Le plan doit, en tant que document évolutif, faire l'objet d'une révision ponctuelle. L'équipe de gestion de l'AMA était chargée de cette révision et elle devait examiner les systèmes pour surveiller et mettre à jour le processus afin de le modifier à la lumière des besoins nouveaux, de la demande et des possibilités à exploiter. Il importe aussi d'évaluer le degré de réussite.

L'équipe de gestion s'est réunie quelques mois avant la réunion pour dégager d'autres priorités du programme, notamment la formulation d'une stratégie de communication, la conception et l'instauration d'un centre d'information (*clearing house*) planétaire, la révision de la structure organisationnelle de l'AMA, l'élaboration d'une stratégie habile de communication et de relations gouvernementales ainsi que la mise sur pied d'un système de mesure des résultats, qui est essentiel pour évaluer le succès de l'organisation.

Pour ce qui est de l'état actuel du plan stratégique, les membres peuvent constater que les documents qui leur ont été remis portent sur sept années : une révision des activités exercées en 2001 - 2002 ainsi qu'un projet du plan quinquennal continu visant les exercices 2003 à 2007. La stratégie de communication a été parachevée et le plan quinquennal visant les exercices 2003 à 2007 doit être mené à bien et tenir compte de l'apport des nouveaux directeurs.

On propose de mettre sur pied un groupe de travail sur la planification et l'évaluation stratégiques, auquel participeraient le directeur de l'exploitation, le directeur des Services juridiques, financiers et administratifs, le directeur des Projets spéciaux, un représentant du Comité Finances et Administration de l'AMA ainsi qu'un ou deux spécialistes. Le groupe de travail serait chargé d'examiner la structure (présentation et outils) ainsi que le plan quinquennal d'activités. Le processus administratif intégrerait le plan stratégique au processus annuel de planification et budgétaire. Enfin, le groupe de travail recommanderait le système de mesures des résultats et surveillerait le déroulement des activités d'évaluation.

La conception du système de mesure des résultats porte sur l'atteinte de points de référence, la réalisation d'objectifs, l'instauration d'indicateurs de rendement directs et indirects (la confiance dont les sportifs font preuve à l'égard du travail de l'AMA constitue un indicateur de rendement indirect), l'établissement de dispositifs de mesure (notamment des sondages ou des questionnaires), et l'évaluation des incidences lorsque des objectifs sont atteints.

Il s'agit, en quelques lignes, d'un aperçu du plan stratégique.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires ou des questions.

LE D<sup>R</sup> SCHAMASCH remercie M. Wade pour son aide.

L'un des objectifs énumérés à la page 2 du plan stratégique porte sur la *coordination d'un programme mondial de tests en compétition et de contrôles hors compétition*. Il croyait que l'AMA était chargée des contrôles hors compétition et qu'elle n'administrerait des tests en compétition qu'à la demande des FI. Il peut comprendre ces tests en compétition, mais il croit qu'il est nécessaire de voir à ce que l'énoncé de mission présenté dans le plan stratégique et le financement soient conformes à l'énoncé de mission de l'AMA.

Sa deuxième question porte sur le protocole d'entente qui sera examiné à Moscou : serait-ce possible de remettre un projet de ce document aux membres?

M. WADE répond que le programme de contrôles a pour but de faire en sorte que le libellé soit uniforme.

Pour ce qui est de l'exercice des activités, il faut procéder logiquement. Certaines activités pourraient être menées à l'interne et d'autres en collaboration avec des associés. L'AMA veut coordonner les activités et, dans bon nombre de cas, les exercer.

Le protocole d'entente provisoire est vraisemblablement lié au Code.

LE D<sup>R</sup> SCHAMASCH précise qu'il en est question dans le plan stratégique.

En ce qui a trait aux contrôles hors compétition, il veut s'assurer que le budget pertinent peut soutenir la mission. À l'heure actuelle, les tests en compétition effectués par l'AMA n'ont pas été précisés aussi clairement que les contrôles hors compétition.

LE PRÉSIDENT déclare que l'un des obstacles à surmonter pour obtenir un consensus à l'égard du Code a trait à la situation que M. Verbruggen a souvent décrite, soit que les sportifs pourraient être soumis à cinq ou six régimes de contrôles si quelqu'un lance le bal. Les tests en compétition sont effectués à la demande des FI selon le régime de la rémunération des services, de sorte que ces tests sont essentiellement neutres du point de vue budgétaire.

Le Comité exécutif aimerait faire approuver le plan stratégique par le Conseil de fondation le lendemain. Les membres l'acceptent-ils tel quel?

M. WALKER indique qu'il a eu beaucoup de difficulté à imprimer le document et qu'il n'avait pu le regarder que le matin même. Un débat approfondi sur l'ébauche du plan stratégique révisé a été tenu à la réunion d'octobre, mais il n'a pas eu le temps de regarder les nouvelles modifications en italique.

LE PRÉSIDENT répond que les membres devraient essayer d'ouvrir les documents qu'ils reçoivent sous forme électronique sans délai pour aviser le secrétariat en temps opportun s'ils rencontrent des problèmes.

LE D<sup>R</sup> STRETTON veut savoir quand le système de mesure des résultats sera élaboré.

M. WADE répond qu'il sera certainement conçu d'ici six mois puisque le nouveau groupe de travail est en place; il sera toutefois conçu en tranches. Il faudra sans aucun doute attendre entre 12 et 18 mois pour que le système de mesure des résultats soit opérationnel, mais une stratégie devrait être en place d'ici six mois.

## DÉCISION

Le plan stratégique est approuvé pour soumission au Conseil de fondation le lendemain.

## **6. Finances et administration**

### **6.1 Comptes consolidés de 2002 au 30 septembre 2002**

M. REEDIE annonce qu'il donnera des renseignements relativement simples puisque plusieurs points ont été abordés à la réunion d'octobre.

Le premier document contient de l'information sur les revenus et les dépenses des trois premiers trimestres de l'exercice (Annexe). Le comité a tenté de regrouper les comptes en des catégories plus logiques, et ils comportent quatre colonnes : *siège social* fait état des coûts du bureau de Montréal; *Lausanne* représente les coûts du bureau régional; *éliminations* fait état des sommes d'argent transférées du siège social au bureau de Lausanne et la colonne de droite, la plus importante, est intitulée *consolidés*. Comme toujours, le bilan fait état de l'actif et du passif de l'AMA. Le passif comprend encore la provision au titre du financement de la recherche ainsi qu'un chiffre désigné *fortune*, soit une somme de 5 millions de francs suisses qui représente le capital initial de l'AMA en vertu des lois suisses. Bien que cette somme ait été placée dans les comptes de l'AMA au moment de sa constitution, l'AMA a, en fait, accumulé l'argent nécessaire pour soutenir ce capital pendant ses quelques années d'existence.

Les comptes de résultats traitent des revenus et de l'intérêt. Ensuite, il passe en revue toutes les dépenses, dont les frais liés aux comités et les rubriques que les membres ont l'habitude de voir.

Selon M. REEDIE, les comptes n'ont pas à être approuvés; ils n'ont qu'à être notés.

### DÉCISION

Les comptes consolidés de 2002 au 30 septembre 2002  
sont notés.

#### **6.2 Contributions gouvernementales de 2002**

M. REEDIE dit que le document dans le dossier des membres (Annexe) fait état de la situation actuelle eu égard aux contributions gouvernementales.

Il est conscient de la phrase suivante : « des affirmations catégoriques que le paiement sera acheminé au cours des prochaines semaines ». Il s'agit d'une affirmation forte, mais ceux qui traitent expressément avec les pays en cause pourraient être plus précis.

D'énormes contributions n'ont pas encore été fournies. Le processus est lent, et il aimerait avoir un compte rendu.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL précise que les gouvernements ont établi leur tranche respective en 2001, au Cap. Depuis la dernière réunion du Comité exécutif le 1<sup>er</sup> octobre 2002, l'AMA a expédié des lettres à tous les membres du Comité exécutif relativement à cette situation et il les remercie de leur réponse.

L'AMA a transmis plusieurs factures aux pays qui n'ont pas versé le montant exact. Bon nombre de personnes ont établi d'innombrables contacts, qui commencent à porter fruit. En effet, des engagements écrits de paiement ont été reçus, notamment la quote-part des Amériques, soit 62,19 %; la quote-part de l'Europe, soit 91,49 %. De même, la Russie, l'Italie, la Suisse et l'Autriche se sont engagées par écrit à verser leur quote-part de 2002. Tous les pays délinquants ont confirmé qu'ils ont pris des mesures pour acquitter leur quote-part du financement pour 2003, ce qui est une bonne nouvelle.

LE PRÉSIDENT annonce qu'il est convaincu que les États-Unis remettront leur paiement. Un système étrange aux États-Unis permet au Congrès d'être immobilisé, notamment entre les élections et ainsi de suite, mais le paiement devrait être versé d'ici la troisième semaine de janvier.

Selon lui, l'AMA devrait comptabiliser les engagements écrits fermes qu'elle a reçus comme un revenu en 2002, ce qui amènera le Mouvement olympique à verser un paiement correspondant. Il ne faut pas considérer ces engagements comme de faux frais. Il importe de ne pas amputer le budget de l'AMA et de ne pas permettre que des postes soient reportés à un exercice ultérieur, réduisant ainsi les activités antidopage que tous jugent essentielles.

Selon lui, l'AMA peut compter sur les États-Unis, l'Autriche, la Belgique, l'Italie et la Suisse et l'AMA aurait 7,12 millions de dollars américains du budget initial si toutes les promesses sont honorées.

M. MIKKELSEN indique qu'il y a plusieurs explications, mais seulement quelques excuses eu égard au processus lent en Europe; il exprime ses regrets au nom de la Commission européenne. Les progrès modestes qui ont été réalisés ne reflètent pas un manque d'engagement envers l'AMA. Règle générale, les gouvernements européens assument un engagement profond envers l'AMA et sa mission. Depuis que le gouvernement danois assure la présidence, il donne priorité à cette question et exerce une pression considérable sur les pays qui mettent du temps à payer. Il exprime sa gratitude au directeur général. La plupart des gouvernements ont maintenant versé leur contribution et d'autres le feront au cours des prochaines semaines. Qui plus est, les mesures nécessaires devraient être en place pour assurer le financement de 2003. Les ministres européens du Sport se sont réunis récemment et les quinze états membres de l'Union européenne se sont engagés à payer leur contribution de 2003. La bonne humeur règne et tous croient qu'il faut s'efforcer d'obtenir tous les paiements le plus tôt possible.

M. LARFAOUJ demande quelle date sera fixée pour acquitter les fonds de 2002. Cette date sera-t-elle fixée en 2003? Si oui, cela causera un problème quant à l'adoption des budgets de 2003. Les sommes affectées aux budgets de 2002 devraient être versées avant la fin de décembre 2002.

M. DEVILLERS précise, en ce qui a trait aux Amériques, que les renseignements obtenus indiquent que l'engagement des États-Unis est ferme; il s'agit tout simplement de conduire les processus internes à bon terme.

En ce qui a trait à la somme de 865 000 \$ US, un Sommet des Amériques aura lieu du 13 au 15 décembre pour traiter expressément de cette question. Aucun engagement ferme n'a été pris relativement au solde, mais cette question sera abordée pendant le Sommet.

Pour ce qui est du Canada, le solde impayé devrait être acquitté sous peu puisqu'il ne s'agit que d'une formalité de paiement.

M. WALKER annonce que le Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe réuni mercredi a consenti à allouer la quote-part des paiements de 2003 aux 48 pays européens. Chaque gouvernement connaissait à tout le moins le pourcentage de sa quote-part lorsque les tranches des contributions au budget ordinaire ont été établies à la réunion du Conseil des Ministres tenue cette semaine là. Le principe est le même qu'en 2002, mais les proportions ou les contributions au budget ordinaires sont modifiées.

M. TOKUSHIGE remercie les membres des efforts déployés pour obtenir le paiement des gouvernements et il espère que les gouvernements poursuivront leurs efforts à l'égard du budget. L'atteinte de la cible constitue un défi de taille. Le ministère japonais des Finances a déclaré fermement que le Japon devra tenir compte du non-paiement des autres pays lorsqu'il décidera du montant qu'il sera disposé à verser en 2003, à moins que les autres pays n'acquittent leur quote-part du budget de 2002.

À l'heure actuelle, sept pays asiatiques fournissent une contribution et le Japon est d'avis qu'il pourrait être nécessaire d'instaurer un système pour permettre à d'autres pays asiatiques de verser un apport juste et équitable à l'AMA.

LE PRÉSIDENT a dit être déçu de constater, en parcourant les contributions des divers continents, que l'Afrique n'a pu fournir sa contribution intégrale, bien que celle-ci soit peu élevée. Il reconnaît les difficultés de paiement, qui ont été reflétées dans la tranche modeste allouée à l'Afrique.

Pour ce qui est de l'Amérique, il croit qu'il y a peu de chances de recueillir les 865 000 \$ US des autres pays des Amériques.

Il se rallie à son collègue japonais : il ne semble pas équitable que seuls sept pays asiatiques aient à apporter une contribution. Les chiffres démontrent clairement que le Japon a assumé une tranche disproportionnée des dépenses en 2002 et il comprend très bien pourquoi ce pays hésite à continuer ainsi, surtout si d'autres pays ne participent pas.

Il remercie les représentants européens des efforts qu'ils ont déployés et des commentaires qu'ils ont faits. Les contributions et le soutien des pays européens sont indispensables à la réussite de l'AMA et des programmes antidopage. Plus de 50 % des sportifs proviennent de l'Europe.

L'Océanie a acquitté sa contribution intégrale, et il en est reconnaissant.

Il a l'impression que l'AMA devra consacrer beaucoup de temps aux gouvernements au cours des prochaines années. Il ne sait pas si la formule adoptée au Cap est la bonne, et les gouvernements devront se pencher sur cette question. Il espère que le protocole d'entente simplifiera le problème; il s'agit effectivement d'un problème et il croit que l'une des priorités majeures de l'AMA est de collaborer avec les gouvernements pour les aider à établir la ventilation pertinente entre les continents.

En ce qui a trait au commentaire de M. Larfaoui, il croit savoir qu'il y a une différence entre une promesse et des espèces, mais il est essentiel que l'AMA interprète la promesse comme si elle se fera payer pour l'exercice 2002, même si elle ne touche pas l'argent avant 2003 parce qu'il aimerait que le financement des programmes, notamment ceux de recherche, proviennent du budget de 2002.

M. REEDIE remercie le président. Du point de vue strictement financier, il croit que des progrès immenses ont été accomplis. Il répète la requête du président, qui demande que les gouvernements étudient attentivement, vraisemblablement à Moscou, la répartition et la date à laquelle les contributions de 2003 devraient être fournies.

Si le Comité exécutif veut, il donnera son appui solide à toute décision portant sur l'enregistrement, dans les comptes de 2002, des sommes que les pays se sont engagés par écrit à payer. Le Mouvement

olympique effectuera alors un paiement semblable. Le Mouvement olympique a fait preuve de grande compréhension et, en l'absence de certains paiements, était disposé à verser des contributions anticipées en 2003 en fonction du flux de trésorerie pour aider l'AMA. Selon lui, cela ne sera pas nécessaire, à condition que ces contributions gouvernementales soient enregistrées, puis versées et à condition que le Mouvement olympique effectue un paiement semblable. Tout tombe en place, quoique lentement, et des progrès sont réalisés.

### DÉCISIONS

1. Proposition portant sur la comptabilisation des engagements de paiement fermes remis par écrit dans les contributions de 2002.
2. Le compte rendu sur les contributions gouvernementales de 2002 est approuvé.

### **6.3 Budget de 2003**

M. REEDIE fait remarquer que l'approbation d'un budget pour 2003 constitue l'un des devoirs qui incombe au Conseil de fondation aux termes de son acte constitutif. Un avant-projet de budget a été soumis au Comité exécutif au cours de la dernière réunion, et de nombreuses modifications ont été apportées par suite de cette réunion.

En ce qui a trait à la première page du document dans le dossier des membres (Annexe), le Comité Finances et Administration aimerait utiliser les chiffres maximaux communiqués auparavant que les pouvoirs publics ont demandés il y a quelques années et allouer une tranche des contributions aux gouvernements en fonction d'un chiffre quelque peu supérieur à 10 millions de dollars américains.

De plus, le Comité Finances et Administration a constitué une réserve au titre du non-paiement et elle pourrait être éliminée poste par poste si les paiements sont effectués.

Les modifications principales apportées aux chiffres soumis au Comité exécutif à la réunion d'octobre s'appliquent au poste *Projets spéciaux*. Le Comité Finances et Administration a haussé les dépenses engagées à ce titre de 184 000 \$ US pour tenir compte des coûts de la technologie de l'information qu'il croit devoir assumer.

En ce qui a trait au poste *Standards et harmonisation*, le comité a majoré les frais affectés aux contrôles hors compétition, mais les frais des contrôles hors compétition effectués sur une base contractuelle par le fournisseur externe de l'AMA et ceux des analyses de laboratoire seront, pour 2003, le chiffre que l'AMA a fixé pour 2002.

Le Comité a constitué, au poste *Bureau du directeur général*, une provision en vue d'une deuxième réunion du Conseil de fondation en 2003 conformément à la décision du Comité exécutif; en effet, le Conseil de fondation devrait se réunir à la conférence à Copenhague, puis plus tard en 2003. Il y aura donc deux réunions du Conseil de fondation en 2003, et il faut tenir compte des frais engagés à ce titre.

Le Comité Finances et Administration a donc resserré quelque peu les paiements affectés aux projets de recherche puisqu'il fallait équilibrer le budget; le poste *Santé, médecine et recherche* a donc essuyé le coup.

Le Comité Finances et Administration a tenté de regrouper les frais liés aux télécommunications et les *Coûts opérationnels* plutôt que de séparer les postes.

Enfin, il s'est penché sur les coûts salariaux du bureau de Lausanne et il croit qu'ils sont plutôt élevés. Il soupçonne que l'AMA a converti les francs suisses en dollars canadiens sans nécessairement effectuer la conversion pertinente. Il croit donc que les frais du bureau de Lausanne sont élevés.

Le Comité Finances et Administration pourrait donc être tenu d'apporter d'autres modifications par suite du débat tenu ce jour-là.

Le rapport sera officiellement soumis à l'approbation du Conseil de fondation le lendemain.

LE PRÉSIDENT demande s'il y a des commentaires.

LE D<sup>R</sup> SCHAMASCH remercie M. Reedie pour sa présentation. Il est désolé d'apprendre que les activités de recherche font l'objet de compressions budgétaires puisqu'il s'agit, selon lui, de l'une des priorités de l'AMA. Les réductions sont nécessaires; il fait confiance aux spécialistes financiers, mais il croit que ces coupes auraient pu être opérées ailleurs.

De même, il était à Athènes deux jours plus tôt pour réviser certains projets financés par l'UE et il appris que cette dernière n'avait plus d'argent à affecter aux projets antidopage. Il veut savoir ce qui se arrive aux projets qui sont actuellement financés (il pense qu'une somme de 1,3 million de dollars américains est en jeu).

L'AMA vérifierait-elle les projets en cours afin de ne pas financer des projets semblables? Un total de 2 millions d'euros a été investi dans la recherche et il serait fâcheux de dépenser de l'argent sur des projets semblables ou de reproduire certaines recherches. Il y aurait lieu d'examiner les projets pour voir si des économies peuvent être réalisées.

LE D<sup>R</sup> RABIN dit qu'il lui incombe notamment de coordonner les projets de recherche. L'une de ses prochaines priorités est de collaborer avec le D<sup>r</sup> Garnier pour communiquer avec la Commission européenne eu égard à la coordination d'activités pour ne pas financer les mêmes projets.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rapporte que la Commission européenne lui a communiqué les mêmes renseignements quant au financement de l'UE, elle serait incapable de financer d'autres projets antidopage. Il a été quelque peu surpris par cette annonce. Les renseignements oraux ont été communiqués le jeudi précédent et l'AMA prendra d'autres mesures lorsqu'elle recevra un avis écrit. Lorsque l'AMA a tenté de connaître les considérations d'ordre technique et juridique pour lesquelles la Commission européenne ne pouvait la financer l'année précédente, la Commission européenne n'avait pu lui répondre et il comprend maintenant pourquoi – de toute évidence, les procédures sont complexes. L'UE est habilitée dans les secteurs de la recherche et de la science et l'AMA pourrait vraisemblablement obtenir du financement. Si oui, l'AMA saisirait l'occasion.

Les D<sup>rs</sup> Rabin et Garnier rencontreront le responsable de la caisse de recherche, raison pour laquelle il est essentiel de reconnaître la proposition du Comité Finances et Administration afin d'avoir la recherche actuelle. Si l'AMA peut obtenir d'autres fonds, cela lui permettra d'avoir recours à la réserve.

M. MIKKELSEN précise que la Commission européenne est indépendante des gouvernements. Bon nombre d'entretiens ont eu lieu avec des membres de la Commission, ainsi qu'avec M<sup>me</sup> Viviane Reding, et les intervenants ne s'entendaient pas toujours sur les priorités. Les gouvernements affectent des sommes considérables à la recherche dans leur pays et il aimerait que la Commission se ravise, qu'elle prenne position et fixe des priorités de recherche.

M. WALKER fait remarquer qu'il vient tout juste de découvrir quelque chose dans le budget de 2003. Les membres se souviendront que les membres du Conseil de fondation réunis à Lausanne en décembre 2001 avaient traité du plafond des budgets futurs et ils avaient convenu des chiffres applicables à chaque exercice entre 2003 et 2006. Ils avaient fixé le plafond budgétaire de l'AMA en 2003 à 20 235 000 \$ US, ce qui n'est pas le chiffre devant les membres. L'écart est attribuable à la contribution de Montréal International. Le problème suivant se pose donc : s'il s'agit d'un revenu inclus dans le budget, celui-ci présente un surplus de 948 000 \$ US par rapport au plafond fixé par le Conseil de fondation. Il semble y avoir une contradiction.

M. REEDIE demande aux membres de se référer à la page 18 du procès-verbal de la réunion d'octobre. Le Comité Finances et Administration avait dressé sa propre liste de priorités pour 2003, notamment le parachèvement du Code; la Conférence mondiale sur la lutte contre le dopage dans le sport; la liste de substances interdites; l'accréditation des laboratoires; et le Programme de contrôles hors compétition et, pour autant qu'il sache, personne ne s'est opposé à ces priorités. Le Programme de sensibilisation des jeunes, la recherche, les observateurs indépendants et l'instauration d'agences nationales antidopage faisaient partie des priorités secondaires.

Il est tout à fait d'accord avec le D<sup>r</sup> Schamasch : la recherche constitue un volet essentiel de l'exercice. Au cours des 12 derniers mois, le Comité Finances et Administration a inscrit au budget les engagements qu'il devait absolument honorer, soit le déménagement du personnel à Montréal, l'instauration de nouveaux bureaux et ainsi de suite. Tout nouvel engagement qui est assumé doit être

absolu. Il espère qu'il sera possible d'accroître les fonds affectés à la recherche au fur et à mesure que les contributions sont versées.

Selon lui, M. Walker a, strictement parlant, raison, mais l'un des éléments essentiels de l'exercice initial d'élaboration du budget était, en tenant compte des cinq ou six exercices à venir, de fixer, à la demande des gouvernements, leur contribution maximale; les gouvernements ne fournissent que la contribution maximale dont ils ont convenu il y a un an. Le fait que Montréal International ait versé un financement supplémentaire ne signifie pas que les gouvernements et le Mouvement olympique devraient réduire leur contribution. Il considère la contribution de Montréal International comme étant distincte des contributions maximales que les gouvernements devront apporter.

Si les deux grands partisans de l'AMA fournissent une contribution supplémentaire, l'AMA pourrait financer plus d'activités de recherche que celles qu'elle a financées jusqu'à maintenant, ce qui serait très bien.

LE PRÉSIDENT dit que la coordination d'activités constitue l'un des rôles dirigeants de l'AMA; elle doit trouver des moyens de ne pas dupliquer ses activités, et cela s'applique sans aucun doute à la recherche.

Il souscrit à l'opinion de M. Reedie : la recherche constitue une activité cruciale de l'AMA. Cependant, l'AMA ne s'engagera pas à dépenser plus d'argent qu'elle en a; elle ne sera pas téméraire et elle ne peut le faire du point de vue juridique. Si l'AMA doit sabrer dans les dépenses de recherche parce que les partenaires n'ont pas acquitté leur quote-part, elle le fera. L'AMA aurait eu un peu plus d'argent à affecter à la recherche si toutes les parties, y compris le Mouvement olympique, avaient observé les dispositions des statuts, qui précisent que les parties doivent fournir leur contribution à l'avance. Le Mouvement olympique a, pour des raisons internes, choisi de ne pas faire cela.

Il aimerait que le Comité Finances et Administration reformule ce qu'il a appelé une réserve. Compte tenu des sommes reçues depuis que le document a été préparé et des promesses de paiement, il aimerait retirer ces sommes de la réserve et les inscrire au titre de sommes à recevoir, de sorte que les sommes douteuses sont inférieures à 6 millions de dollars américains. Il préfère ne pas appeler cela une réserve.

Selon le D<sup>R</sup> SCHAMASCH, le fait d'avoir une réserve ou un fonds de prévoyance pose un grave problème. Le CIO s'est penché sur la question. Il demande à M. Reedie quelle est la position définitive du Comité exécutif quant au budget de 2003. L'AMA bénéficie-t-elle de 21 millions de dollars américains ou de 15 millions de dollars américains.

LE PRÉSIDENT répond que l'AMA débutera l'exercice avec 21 millions de dollars américains.

M. TOKUSHIGE indique, à la lumière de la situation relative aux paiements de 2002, qu'il s'inscrit en faux contre l'augmentation des contributions gouvernementales de l'ordre de 1,5 million de dollars américains en 2003. La période de présentation des demandes d'affectation budgétaire pour 2003 est déjà terminée au Japon et cela ne peut être modifié. Il prie l'AMA de tenter de trouver des sources de financement autres que le Mouvement olympique et les contributions gouvernementales et de fixer un plafond applicable aux autres contributions.

En ce qui a trait à la réserve, elle pourrait servir dans le cas d'une urgence si l'AMA ne reçoit pas toutes les contributions, mais certains gouvernements peuvent l'interpréter comme étant une acceptation de non-paiement. Ce système pénalise les membres honnêtes qui ont acquitté leur quote-part.

Pour ce qui est du point 6.3 et de la liste des priorités, il reconnaît l'importance ces activités de recherche, mais il croit que l'instauration des bureaux régionaux constitue une étape essentielle à la croissance des activités de l'AMA de par le monde. Selon lui, les bureaux régionaux devraient figurer en tête de liste.

M. MIKKELSEN déclare qu'une majoration du budget a été approuvée en 2001, mais certains gouvernements européens s'en plaignent. Son gouvernement est en faveur de cette augmentation, mais ce n'est pas le cas de tous les gouvernements.

La présidence de l'Europe soutient le gouvernement japonais. La lutte contre le dopage est fort importante à l'échelle mondiale et, selon lui, l'Asie devrait être dotée d'un bureau régional et ce bureau ne devrait pas être inscrit au budget de réserve, mais plutôt au budget ordinaire.



M. DEVILLERS reconnaît que l'Asie devrait être dotée d'un bureau régional, le Japon étant un contributeur fidèle au processus budgétaire et il souscrit à la position du Japon. Il constate que la Suisse n'a pas versé sa quote-part, bien qu'elle soit dotée d'un bureau régional.

LE D<sup>R</sup> STRETTON se rallie aux trois interlocuteurs précédents.

LE PRÉSIDENT indique que tous les membres reconnaissent que l'AMA devrait tenter de trouver d'autres sources de revenu, mais tant que l'AMA ne peut s'adresser au public et déclarer que les membres constituants croient en elle et au travail qu'elle accomplit et qu'ils honorent leurs promesses de paiement, il sera fort difficile de s'adresser au secteur privé pour demander de l'aide parce que les membres constituants de l'AMA ne sont pas engagés.

Selon lui, si l'AMA veut chercher d'autres sources de revenu, il devra s'agir de revenu supplémentaire. Autrement dit, les contributions du secteur privé permettraient à l'AMA d'accomplir davantage – elles ne remplaceront pas les contributions des membres constituants.

Les gouvernements délinquants ne devraient pas pouvoir tirer parti de leur défaut de paiement. Les statuts de l'AMA contiennent un mécanisme prévoyant la réduction de la participation au Conseil de fondation si un continent n'acquiesce pas sa quote-part. Ainsi, un continent délinquant ne peut être représenté à l'AMA.

Les membres s'entendent quant aux bureaux régionaux. Le budget quinquennal a été élaboré en fonction d'un plan stratégique, et la structure de paiement asiatique et la quote-part disproportionnée du Japon montre clairement que l'AMA a besoin d'y installer un bureau régional pour traiter des gouvernements ainsi que de la communauté sportive pour voir à ce qu'ils saisissent l'importance de leur contribution.

L'AMA ne peut tout simplement pas s'engager à moins d'avoir l'argent requis; l'AMA ne peut être déficitaire.

M. REEDIE déclare, en ce qui a trait aux ressources externes supplémentaires, qu'il est toujours facile de prétendre qu'on peut trouver un commanditaire, mais il n'y a pas de mine d'or à trouver.

Il comprend bien la position du Japon et il souscrit au commentaire de M. Mikkelsen quant aux hausses, mais les pouvoirs publics ont demandé que des plafonds soient fixés pendant six ans.

Selon lui, l'AMA pourrait, à la lumière de contributions accrues par rapport aux prévisions initiales établies en 2002, reporter ces fonds prospectivement en 2003. Cela lui permettrait de disposer du financement supplémentaire requis pour instaurer un bureau régional en Asie et peut être même d'affecter des fonds quelque peu supérieurs à la recherche.

Pendant l'exercice courant, les pouvoirs publics et le Mouvement olympique ont chacun fourni une contribution de l'ordre de 8,5 millions de dollars américains. La contribution à apporter au cours du prochain exercice s'élève à 10,1 millions de dollars américains. Il ne s'agit pas d'une hausse considérable. Il sait que personne ne peut majorer sa quote-part et il comprend que les budgets sont dressés et préparés bien à l'avance, mais il s'agit d'une majoration relativement modeste. Il préfère conserver le format actuel du budget et trouver un autre terme pour *réserve*. L'AMA pourrait être dotée d'une réserve de moindre envergure et allouer les sommes économisées aux fins indiquées; ces mesures permettront au Conseil de fondation de prendre une décision le lendemain.

Il réitère qu'une hausse générale de 1,6 million de dollars américains n'est pas considérable.

LE PRÉSIDENT indique que l'AMA ira de l'avant et soumettra les chiffres révisés à l'approbation du Conseil de fondation.

## DÉCISION

Le budget de 2003 doit être soumis à l'approbation du Conseil de fondation.

### **6.4 NCI**

M. REEDIE indique qu'on a demandé au Comité Finances et Administration de se pencher sur la question de l'application des Normes comptables internationales à l'AMA. Depuis, il a trouvé un avis

exprimé par le Mouvement olympique, notamment le CIO, qui est exploité selon les NCI précisant qu'il aimerait qu'un organisme qu'il finance soit exploité selon les mêmes normes. Il n'est pas convaincu que l'AMA bénéficierait de l'application de normes différentes. Néanmoins, si l'un des principaux bailleurs de fonds de l'AMA demande ce changement, il le fera avec plaisir. Il faut toutefois souligner que le CIO bénéficie de contrats fixes de revenu et il connaît donc les sources de son revenu. L'AMA n'a aucune relation contractuelle eu égard à son revenu, ce qui rend l'application des NCI quelque peu plus difficile, mais cela est faisable et il demande à l'AMA de commencer à surveiller cela en 2003 et à appliquer les NCI à ses comptes en 2004.

M. MIKKELSEN accueille la recommandation, mais il demande s'il est possible d'appliquer les parties des normes qui seraient pertinentes pour assurer la transparence puisque celle-ci revêt une importance particulière pour lui et certains gouvernements.

LE PRÉSIDENT répond qu'il ne sait pas si la demi-mesure est possible.

M. REEDIE déclare que l'AMA ne peut pas choisir les parties qui lui conviennent – elle doit souscrire aux NCI ou non.

Le Comité Finances et Administration consigne chaque cent que l'AMA reçoit ou dépense. Selon lui, l'AMA fait preuve d'une excellente transparence financière.

Il croit devoir se rabattre sur la demande de l'un des principaux bailleurs de fonds de l'AMA pour que celle-ci soit exploitée conformément aux NCI; si le CIO est exploité en fonction de ces normes, l'AMA devrait les adopter pour 2004. La recommandation paraissant dans le dossier des membres a été formulée avant que le Mouvement olympique indique clairement qu'il préférerait appliquer les NCI. Selon lui, le changement ne sera pas considérable, il serait plus quelque peu plus onéreux et il ne sait pas si cela fonctionnera bien.

M. DEVILLERS dit qu'il donnera son appui à ce changement si les frais ne sont pas énormes.

LE PRÉSIDENT répond que l'application des NCI coûterait au moins 70 000 \$ US par année.

Le terme *transparence* est surutilisé. Selon lui, l'AMA est incroyablement transparente. L'AMA affrontera tout problème qui peut lui être signalé. À son avis, les NCI n'accroîtront pas la transparence de l'AMA et il ne croit pas qu'un organisme représenté à la réunion applique ces normes, mais cette décision relève du Comité exécutif.

M. REEDIE reconnaît qu'il incombe au Comité exécutif de prendre cette décision.

LE PRÉSIDENT demande à ceux qui sont en faveur de l'adoption des NCI de lever la main. Comme sept membres sont en faveur de l'adoption des NCI et que personne ne s'y oppose, l'AMA appliquera les NCI à compter de 2004.

## DÉCISION

La proposition portant sur l'application des NCI à l'AMA à compter de 2004 est approuvée.

### **6.5 Dotation en personnel**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL se réfère au compte rendu de la dotation en personnel dans le dossier des membres (Annexe). Dix nouveaux membres du personnel y sont énumérés, mais Mara Cornejo n'a malheureusement pas pu accepter le poste offert. Le dernier point du compte rendu devrait donc se lire ainsi : *33 membres du personnel de 11 nationalités différentes.*

Le rapport fait aussi état des postes annoncés à l'heure actuelle.

Le poste de directeur de l'exploitation a été affiché sur le site Web de l'AMA pendant un mois et la date limite applicable à la présentation des candidatures était le 6 novembre. Six candidats ont postulé, trois d'entre eux n'avaient pas d'expérience dans le sport international et leur candidature a donc été écartée. M. Niggli et le directeur général ont rencontré les trois autres candidats, et le directeur général est fier d'annoncer que ces trois candidats avaient les compétences requises. Les interrogateurs ont fait part de leurs observations au président de l'AMA, qui a accepté leur recommandation de nommer M. Howman à titre de directeur de l'exploitation et conseiller spécial pendant deux ans avec prise d'effet le

1<sup>er</sup> mars 2003 et possibilité d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 28 février 2005, avec possibilité de reconduction pendant une année supplémentaire; l'avis de reconduction devant être reçu au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2004. Il est enchanté que M. Howman ait accepté l'offre.

LE D<sup>R</sup> SCHAMASCH se renseigne quant au délai relatif au recrutement d'employés pour la Conférence mondiale sur la lutte contre le dopage dans le sport. Ces employés seraient-ils engagés aux termes d'un contrat à durée limitée?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL répond que l'AMA n'a pas encore engagé de personnel, mais le délai serait de quatre mois.

### DÉCISIONS

3. M. Howman est nommé directeur de l'exploitation et conseiller spécial pendant deux ans avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> mars 2003 et possibilité de reconduction pendant un an.
4. Le compte rendu de la dotation en personnel est approuvé.

## **7. Stratégie de la technologie de l'information**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL indique que la stratégie de la technologie de l'information a fait l'objet d'un débat au cours de la dernière réunion du Comité exécutif. Il s'agit d'une question complexe et il est parfois difficile de prédire l'avenir. Un processus interne d'envergure a été conduit à bon terme pour trouver la meilleure solution.

L'élaboration du système de technologie de l'information porte sur le projet du Passeport de l'athlète, notamment les renseignements sur les déplacements, et il devrait comprendre un fichier central de contrôle de dopage, la gestion des contrôles hors compétition, la coordination des contrôles faisant partie du centre d'information et la gestion des résultats.

Bon nombre de possibilités ont été étudiées au cours des derniers mois et deux choix s'offrent maintenant au Conseil de fondation : l'AMA peut soit édifier un nouveau système, soit créer un nouveau système à partir du système existant. Le document dans le dossier des membres (Annexe) donne le détail des choix.

Selon lui, il faut procéder à un examen indépendant, malgré la présentation de solutions de rechange, pour prendre une décision définitive. Il s'agit d'une question complexe et certains croient que l'AMA devrait se fonder sur un autre examen indépendant pour assurer une transparence.

Des représentants de l'AMA ont assisté à la réunion de l'AGFIS et ils ont constaté que les FI demandent réellement un centre d'information.

M<sup>me</sup> Khadem ainsi que MM Niggli, Hoistad et Andersen peuvent répondre aux questions des membres.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils acceptent de retenir les services d'un spécialiste de l'extérieur pour prodiguer des conseils à l'AMA quant aux choix qui s'offrent à eux.

M<sup>me</sup> ELWANI demande à quoi serviront les 300 000 \$ US. Pourquoi ce besoin soudain pour d'autres fonds?

M. NIGGLI répond que cette somme permettrait à l'AMA d'agir plus rapidement et d'instaurer un système d'ici la fin de 2003. Il s'agit d'investir tôt dans le projet plutôt que tard.

Selon le D<sup>R</sup> STRETTON, la proposition portant sur l'embauche d'un spécialiste externe qui confèrera des conseils sur cette question ne pose pas problème.

En ce qui a trait à l'édification d'un nouveau système, l'AMA a-t-elle seulement consulté une société?

Pour ce qui est des coûts, il croyait que cela s'élèverait à 3 millions de dollars américains. Il est plutôt confus.

M. LARFAOUI demande, eu égard au fichier de contrôles, si les mesures doivent être prises en tenant compte des FI et avec leur accord.

M. WALKER a constaté après la réunion du Comité exécutif tenue en octobre et la décision qui a été prise en vue de consulter le Comité Standards et Harmonisation que le processus de consultation revêt une importance primordiale pour l'AMA et il souscrit entièrement à la décision proposée.

Il soumet trois observations dont il faudrait tenir compte pour fixer les attributions du spécialiste de l'extérieur. La question est très délicate et il demande que toutes les mesures possibles soient prises pour protéger les données personnelles. Tous les mécanismes de sécurité devraient être en place. Oracle le laisse sceptique, notamment en raison du coût, mais aussi parce qu'il s'agit d'un système qui n'est pas couramment disponible. Selon lui, un système existant devrait être utilisé. De même, il serait utile que les partenaires de l'AMA aient accès au système et qu'ils puissent l'utiliser.

M. NIGGLI répond à la question du D<sup>r</sup> Stretton. Seule une société a été consultée, soit Oracle, parce que l'obtention d'une estimation d'une société indépendante prend considérablement de temps. Si la recommandation porte sur l'édification d'un nouveau système, l'AMA consultera sans aucun doute d'autres sociétés.

En ce qui a trait aux coûts, il ne peut pas répondre maintenant, mais les participants ont convenu de respecter le budget alloué à ce projet au cours du prochain exercice et ce projet sera renforcé d'année en année en fonction des ressources disponibles.

M. ANDERSEN dit que le système apportera un soutien aux FI, leur permettant d'utiliser le système du Passeport et le système de renseignements sur les déplacements. En outre, il assurerait un service aux FI relativement au fichier de contrôles pour que les FI puissent se brancher au système et l'utiliser comme s'il s'agissait de leur propre fichier.

Selon M. MIKKELSEN, cette responsabilité relève des organisations nationales antidopage dans plusieurs pays; pourquoi est-il si important que l'AMA le fasse?

LE D<sup>R</sup> SCHAMASCH aimerait obtenir des renseignements sur les 51 000 \$ US qui ont été dépensés et confirmer que le centre d'information et le budget font parti du processus de consultation auprès de l'ASDA et d'Oracle.

M. ANDERSEN dit à M. Mikkelsen que cela constitue aussi un service offert aux FN. Nombre d'agences nationales avaient également demandé les services de l'AMA. Comme le besoin pour un réseau mondial se fait sentir, cela se fait en réponse à la demande des agences nationales et des économies seront réalisées.

M. NIGGLI précise que la somme figurant dans les comptes de 2002 n'a pas trait à l'exercice mené avec Oracle; elle a trait à un placement effectué auprès de l'ASDA relativement au Passeport.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont en faveur de l'embauche d'un spécialiste de l'extérieur. Selon lui, l'AMA devrait retenir les services d'un spécialiste de l'extérieur qui lui dirait de ne pas inventer son propre système parce que cela serait ruineux.

#### DÉCISION

Les services d'un spécialiste de l'extérieur qui conseillera l'AMA quant à sa stratégie de la technologie de l'information doivent être retenus.

### **8. Conflit d'intérêts (droit de vote)**

M. HOWMAN indique qu'une politique sur les conflits d'intérêts a été présentée à la réunion du Conseil de fondation tenue à Lausanne en mars 2000, politique issue de la réunion du CCIICDS que les gouvernements ont tenue à Montréal immédiatement avant la réunion du Conseil de fondation. Depuis

cette date, de nombreux débats ont porté sur le sens à attribuer à l'expression « conflit d'intérêts ». Malgré ces débats, aucune mesure n'a été prise quant à la politique, qui a tout simplement été mise de côté à Tallinn.

On a demandé au Comité Légal de simplifier ou de modifier la politique. Il a donc tenté de le faire dans le document soumis (Annexe), document pouvant faire l'objet de débats, d'examens, voire même d'une acceptation. Ce document vise donc à simplifier la politique actuelle et il devrait être soumis au Conseil de fondation le lendemain pour que celui-ci prenne une décision à son égard.

LE D<sup>R</sup> SCHAMASCH se réfère à la définition de *partie*. Les membres du personnel sont-ils donc exclus du vote?

M. HOWMAN répond que les membres du personnel ne sont pas visés puisque la politique actuelle ne s'applique qu'aux membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation. Il n'existe aucune raison pour laquelle la portée de la politique ne serait pas étendue.

LE D<sup>R</sup> STRETTON constate que la question est inquiétante : comment peut-on réfléchir à cela? En ce qui a trait aux contrôles hors compétition, où l'ASDA fait partie d'un consortium, et à l'égard desquels il a des opinions bien arrêtées, ne pourrait-il pas participer à un débat portant, notamment, sur la question d'effectuer les contrôles hors compétition à l'interne? Cette politique revêt une importance primordiale, mais son instauration relève du jugement du président, en lequel il a confiance. L'issue de cette question porte à confusion.

LE PRÉSIDENT répond qu'il ne sait pas; cela dépendra des circonstances de chaque cas.

M. HOWMAN souligne que la politique est déjà formulée; il ne s'agit pas d'une question future. Le but était de simplifier la politique pour en faciliter la compréhension. Il soupçonne que les propos du président sont exacts : il faudra trancher chaque cas à la lumière des renseignements présentés au président.

LE PRÉSIDENT fait remarquer, eu égard à la simplification, que la modification proposée à l'article 1 ne simplifie aucunement la question.

LE D<sup>R</sup> STRETTON dit que la question pourrait devenir très complexe et il espère que le bon sens l'emportera en bout de ligne.

M. LARFAOUI précise que la question se complique au fur et à mesure que l'on descend dans les détails. La question devrait être abordée au cas par cas.

M. HOWMAN dit que le Comité peut maintenant examiner le document, mais le Conseil de fondation devrait tenir un débat à cet égard.

## DÉCISION

La question des conflits d'intérêts doit faire l'objet d'un débat à la réunion du Conseil de fondation.

## **9. Représentant du CIP et rôle et structure des comités**

### **9.1 Représentant du Comité international paralympique au Conseil de fondation de l'AMA**

LE PRÉSIDENT propose de soumettre cette question à la réunion du Conseil de fondation le lendemain. Un représentant du CIP au Conseil de fondation constituerait un ajout significatif. De même, les pouvoirs publics devront choisir un représentant supplémentaire pour maintenir l'équilibre entre les représentants et établir le groupe de continents duquel le représentant proviendra. Il laisse les représentants du gouvernement résoudre cette question. L'affaire fait l'objet de discussions depuis plus d'un an et il faut maintenant agir.

## DÉCISION

L'inclusion d'un représentant du CIP au Conseil de fondation de l'AMA doit être traitée à la réunion du Conseil de fondation du lendemain.

### **9.2 Rôle et structure des comités**

LE PRÉSIDENT souligne qu'il s'agit d'un suivi. Le D<sup>r</sup> Stretton et M. Reedie ont collaboré pour présenter une recommandation au Conseil de fondation le lendemain quant au meilleur mode d'exploitation de l'AMA, tant du point de vue du Comité exécutif que du Conseil de fondation.

LE D<sup>R</sup> STRETTON précise que cette proposition découle d'un document antérieur, qui a fait l'objet d'un examen rapide à la dernière réunion, sur le rôle respectif du Conseil de fondation et du Comité exécutif. Selon ce document, le Comité exécutif devrait se réunir plus souvent et le Conseil de fondation pourrait se réunir une fois par année. Par conséquent, la proposition recommande que le Conseil de fondation se réunisse une fois par année, en octobre ou en novembre, et que le Comité exécutif se réunisse trois fois par année, une de ces réunions ayant lieu la veille de la réunion du Conseil de fondation.

Le secrétariat ou tout participant à la réunion peut demander qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité exécutif; les documents seront diffusés au moins deux semaines avant les réunions pour que tous les participants puissent se préparer. De plus, il importe que la direction fasse rapport sur les progrès à la lumière des indicateurs de rendement au fur et à mesure que ces indicateurs sont élaborés.

La proposition vise à rompre le lien existant entre le Conseil de fondation et le Comité exécutif et à instaurer un processus plus sensé.

Selon M. REEDIE et le D<sup>r</sup> Stretton, il ne devrait y avoir que deux comités permanents : le Comité Finances et Administration et le Comité Santé, Médecine et Recherche. En dehors de ces comités, le Comité exécutif devrait créer des équipes de projets chargées d'une tâche précise et, une fois qu'elle a été accomplie, l'équipe de projet serait dissoute.

Selon le D<sup>R</sup> SCHAMASCH, l'article 3 du document est plutôt restrictif puisque les membres du Conseil de fondation ne sont pas habilités à inscrire des questions à l'ordre du jour. Il propose donc de modifier l'article. Règle générale, il appuie les propositions.

LE PRÉSIDENT se rallie au D<sup>r</sup> Schamasch.

Il constate que le Comité exécutif doit examiner plusieurs questions. Comme l'AMA est un nouvel organisme, les membres doivent se faire à l'idée de travailler ensemble et, en réalité, le Conseil de fondation est l'entité constituante. La direction a été simplifiée dans une certaine mesure pour permettre au Comité exécutif de s'acquitter essentiellement de toutes les tâches de l'organisme. Les membres, notamment les représentants des pouvoirs publics, doivent étudier la question de savoir s'il est judicieux de convoquer seulement une réunion du Conseil de fondation par année. Il faut garder la continuité à l'esprit.

Moins il y a de comités, mieux c'est. Cependant, l'un des moyens de confirmer la vocation internationale de l'AMA, c'est de faire en sorte que le plus grand nombre de personnes provenant du plus grand nombre de pays participent aux activités de l'AMA. Est-ce la meilleure façon d'élargir la mission d'un organisme semblable et l'engagement pris envers lui?

Il croit toutefois que le Comité exécutif devrait se réunir plus de deux fois par année, particulièrement si le Code doit être approuvé en mars 2003 puisqu'il a encore beaucoup de travail à accomplir.

Il ne sait pas si l'AMA devrait prendre une décision sur le champ, mais il y aurait lieu de soulever les questions le lendemain par souci d'équité.

M. REEDIE est d'accord. Le Conseil de fondation pourra prendre une décision le lendemain quant au nombre de réunions par année. Il s'intéressait plus à la rationalisation de la structure des comités.

LE PRÉSIDENT demande à M. Reedie s'il peut donner aux membres du Comité exécutif une idée des économies qui seront réalisées en éliminant les réunions des comités.

M. REEDIE répond que l'AMA économiserait certainement assez d'argent pour acquitter les coûts découlant de l'application des NCI.

LE D<sup>R</sup> SCHAMASCH demande si le Conseil de fondation établirait le mode de constitution des comités. Le nombre idéal de membres siégeant à un comité est six. Des lignes directrices précises seraient-elles adoptées?

LE PRÉSIDENT répond que le Conseil de fondation nommerait les comités annuellement à sa réunion. Il faut garder un équilibre entre l'efficacité des activités et la nature inclusive de la mission de l'AMA.

### DÉCISION

Une proposition portant sur le rôle et la structure des comités (y compris la modification proposée par le D<sup>r</sup> Schamasch pour permettre aux membres du Conseil de fondation d'inscrire des questions à l'ordre du jour) doit être soumise au Conseil de fondation le lendemain.

## **10. Contrôles hors compétition**

LE PRÉSIDENT indique que les documents dans le dossier des membres sont très clairs.

M. ANDERSEN précise que cette question sera explorée en détail le lendemain. À moins qu'il n'y ait de questions, il laisse les membres lire les documents et la question sera abordée le lendemain.

### **10.1 Fournisseur de services – 2003**

LE PRÉSIDENT souligne qu'une demande a été présentée au Comité exécutif pour qu'il prenne une décision en vue d'autoriser la direction de l'AMA à négocier le contrat avec le DFSC; le deuxième paragraphe de la demande précise que si les négociations sont infructueuses, la gestion du Programme de contrôles hors compétition devra être ramenée à l'interne en 2003. Selon lui, cela ne sera pas possible pour 2003; si une entente satisfaisante ne peut être conclue avec le DFSC, il faudra conclure une autre entente.

Le fait d'être entièrement transparent comporte des inconvénients. En effet, le DFSC connaît le montant exact que l'AMA a alloué aux contrôles et, comme on pouvait s'y attendre, la soumission qu'il a présentée correspond exactement à ce montant. L'AMA est libre de chercher ailleurs tout en accomplissant ce qu'elle entend faire. L'un des prix que l'AMA a payé pour la transparence est justement la transparence, et ceux qui font affaire avec elle savent exactement ce qu'elle inscrit au budget.

M. ANDERSEN est d'accord, mais le DFSC est le seul organisme qui a fait des commentaires.

LE PRÉSIDENT dit que le DFSC prend de l'expansion, s'étant réuni avec chaque agence nationale antidopage. Comme il n'y a pas d'autre entité, l'AMA doit pouvoir composer avec la situation.

LE PROFESSEUR DE ROSE fait valoir que les contrôles hors compétition ne peuvent pas être effectués pendant les compétitions.

LE PRÉSIDENT dit que la coordination sert notamment à éviter que cinq ou six personnes assujettissent les mêmes sportifs à des contrôles le même jour.

LE PROFESSEUR DE ROSE ajoute que la question de l'autorité pose problème. Il devrait y avoir une entente ou une communication avec la commission médicale chargée de la compétition en cause pour que les sportifs sachent quel organisme exerce le contrôle.

LE PRÉSIDENT répond que tous les membres reconnaissent qu'il y a un besoin de coordination.

M. LARFAOUI indique que l'AMA se charge des contrôles hors compétition et qu'il incombe au comité organisateur et aux FI d'effectuer les tests en compétition.

LE D<sup>R</sup> SCHAMASCH dit que l'AMA devrait se méfier de la communication sur le site Web de l'IDTM, qui prétend administrer les contrôles de l'AMA. L'IDTM travaille bien, mais elle a tendance à exagérer ses fonctions, comme si elle détenait un monopole.

LE PRÉSIDENT reconnaît que cela peut être fait.

Les membres du Comité exécutif souhaitent-ils conférer ce mandat à la direction?

### DÉCISION

Le Comité exécutif doit autoriser la direction de l'AMA à négocier le contrat de 2003 avec le DFSC. Si les négociations sont infructueuses, une autre entente doit être conclue.

## **10.2 Stratégie de 2003-2004**

LE PRÉSIDENT dit que l'objectif est de ramener le Programme des contrôles à l'interne d'ici 2004 selon une décision prise il y a plus d'un an. Les membres souhaitent-ils mener cet objectif à bien?

LE D<sup>R</sup> STRETTON demande s'il peut participer au débat.

LE PRÉSIDENT autorise le D<sup>r</sup> Stretton à participer.

LE D<sup>R</sup> STRETTON dit qu'il s'oppose à cette décision. Il a demandé à plusieurs reprises qu'une analyse coûts-avantages détaillée soit réalisée, mais il ne croit pas qu'elle ait été effectuée. Il reconnaît que les sept premiers motifs à l'appui énumérés dans le document (Annexe) sont nécessaires dans le cadre de tout programme de contrôles hors compétition, mais l'AMA pourrait y arriver si elle gère bien son contrat. À son avis, l'AMA pourrait, en obtenant les connaissances spécialisées sous forme de gestion des contrats, atteindre les mêmes objectifs que si elle ramenait les connaissances spécialisées à l'interne. Selon lui, si l'AMA atteint ces objectifs, les membres constituants principaux seraient satisfaits de cette issue. Il n'est pas convaincu qu'il soit nécessaire de ramener les contrôles à l'interne pour en arriver à cette fin.

Il ne voit pas les coûts et les avantages et il s'inquiète parce que les résultats ne sont pas garantis. L'AMA est dotée d'un processus qui fonctionne bien.

M. DEVILLERS souligne que le rôle de l'AMA en est un de coordination et il se demande si l'AMA doit effectuer les contrôles pour réaliser son but principal. Il comprend qu'une décision a été prise et, à l'instar du D<sup>r</sup> Stretton, cela le préoccupe.

M. REEDIE dit que l'AMA bute sur cette question, du point de vue purement financier, depuis ses débuts. Il croit savoir que l'intention à long terme est de ramener la gestion générale à l'interne. L'une des tâches de l'AMA consiste à instituer des agences nationales antidopage chargées de prélever des échantillons et de faire partie de la chaîne de sécurité jusqu'aux laboratoires. Cependant, l'AMA sera responsable de la gestion et de la conception générales du programme. Il ne souscrit pas entièrement à l'avis du D<sup>r</sup> Stretton puisqu'il ne voit pas l'utilité de confier la responsabilité de gestion à un entrepreneur de l'extérieur lorsqu'il ne semble y avoir qu'un entrepreneur. Si l'AMA s'occupait de la gestion à l'interne, un marché d'entrepreneurs pourrait naître. Il semble essentiel que l'AMA agisse ainsi; si elle crée un centre d'information et exerce un contrôle général sur ceux soumis à des contrôles de par le monde, il est insensé de conclure un contrat pour qu'un tiers gère les contrôles hors compétition. Selon lui, tout peut bien se faire à l'interne et l'AMA devrait s'en charger.

M. TOKUSHIGE indique, eu égard aux contrôles hors compétition, que l'AMA n'a pas à ramener tous les volets des contrôles à l'interne. Pour ce qui est de la gestion, des laboratoires et des organismes chevronnés existent déjà. S'il est dans l'intérêt financier de l'AMA d'agir ainsi, elle devrait faire appel aux organismes chevronnés existants.

Que signifie « à l'interne » exactement?

M<sup>ME</sup> ELWANI demande s'il est question de la gestion ou du processus intégral.



LE PRÉSIDENT répond qu'il s'agit uniquement de la gestion. Des agences de l'extérieur administreront les contrôles.

LE D<sup>R</sup> STRETTON renvoie à la situation actuelle dans laquelle l'AMA se trouve, où il y a un fournisseur monopoliste. Les gouvernements ont été confrontés à de telles situations dans plusieurs secteurs et le fait que l'AMA ait un fournisseur monopoliste ne constitue pas nécessairement un argument pour ramener la gestion à l'interne. Le fait qu'il y ait actuellement un fournisseur monopoliste ne signifie pas que ce sera toujours le cas. Le président a dit que le DFSC a ramené les ONA dans son giron, mais cela ne sera pas nécessairement le cas à l'avenir puisque la concurrence peut s'accroître si le fournisseur monopoliste commence à réaliser des profits de monopole.

LE PRÉSIDENT constate qu'il s'agit d'un commentaire judicieux. À l'heure actuelle, il s'agit plutôt d'un oligopole du point de vue économique. L'un des moyens de négociation que le Comité exécutif a confié à la direction est la question de savoir si elle peut tenter de disjoindre une partie du groupement pour obtenir de meilleurs prix.

Ce sont principalement les FI qui ont demandé que le programme soit ramené à l'interne afin d'éliminer les chevauchements ou les écarts actuels.

M. KOEHLER fait remarquer que l'AMA n'entend pas mettre en place un réseau planétaire de prélèvement d'échantillons pour coordonner les contrôles. L'AMA a demandé au consortium d'établir comment, en tant que fournisseur de services, il favoriserait et soutiendrait l'essor d'agences nationales antidopage, ce que le consortium a fait dans sa soumission.

Pour ramener le programme à l'interne, l'AMA continuera à faire appel aux agences nationales antidopage et à l'IDTM. L'objectif de l'AMA est d'appuyer les agences nationales antidopage et de renforcer la capacité pour réussir. La gestion pure du programme de contrôles consiste à avoir la capacité d'organiser de façon indépendante les contrôles qui seront effectués à l'échelle mondiale et à coordonner le tout avec les agences nationales antidopage.

De plus, ayant travaillé avec le DFSC, il peut garantir aux membres qu'il serait financièrement préférable pour l'AMA de ramener le programme de contrôles à l'interne et d'accroître la confiance des membres constituants.

Des réunions ont été organisées avec plus de 25 FI, qui ont réitéré que l'AMA doit commencer à gérer le programme de contrôles en choisissant des sportifs, en décidant quels sportifs seront assujettis à des contrôles et en travaillant quotidiennement pour avoir une meilleure compréhension de ce qui se fait dans le domaine. Voilà pourquoi il est primordial que l'AMA fasse appel aux agences nationales antidopage, mais qu'elle utilise la gestion et les connaissances spécialisées à l'interne.

M. ANDERSEN ajoute que la pensée qui sous-tend cela porte sur la gestion interne des contrats et des négociations avec les laboratoires. Il y a un avantage évident à agir ainsi.

LE D<sup>R</sup> SCHAMASCH fait valoir que le marché relatif à la lutte contre le dopage représente quelque 70 millions de dollars américains, notamment en ce qui a trait aux tests en compétition et aux contrôles hors compétition. Ce marché ne devrait pas être concurrentiel puisque cela porterait atteinte à la qualité; il recommande donc que l'AMA agisse prudemment pour ne pas en faire un marché libre. Selon lui, l'AMA devrait fixer le coût moyen des contrôles pour que tout soit clair dès le départ. Dès qu'un marché croît, bon nombre de personnes s'y intéressent. L'AMA devrait garder une emprise sur le marché pour éviter qu'il s'effrite.

LE PROFESSEUR DE ROSE donne son appui à la proposition; de nombreuses personnes pouvant effectuer ces tâches travaillent pour l'AMA et cette dernière devrait contrôler la qualité du travail parce que, en bout de ligne, elle est responsable des résultats. Les CNO donnent donc leur appui à la proposition.

LE PRÉSIDENT déclare que l'AMA souhaite favoriser la création d'agences nationales antidopage et l'accroissement du nombre de laboratoires pouvant effectuer le travail qu'elle demande, sous réserve des normes qu'elle juge pertinentes. Il conseille aux membres de ne pas oublier l'une des critiques importantes formulées à l'égard de l'ancien système de laboratoires, soit qu'il s'agissait d'un club dont les membres choisissaient ceux à admettre et fixaient la structure de prix. Il s'agissait d'un « réseau des

anciens » et d'une source de nombreuses critiques formulées à l'égard du système du CIO à l'époque. L'idée de faire face à de la concurrence, sous réserve du respect de certaines normes, ne l'offusque pas. Il reconnaît toutefois que l'AMA doit veiller à ce que les normes soient dûment respectées.

M. DEVILLERS se renseigne sur la question de l'indépendance et se demande s'il y a un risque.

LE PRÉSIDENT ne croit pas qu'un risque se pose. L'AMA est composée de représentants du Mouvement olympique et des pouvoirs publics, et il peut difficilement concevoir une entité qui soit plus indépendante.

Il s'agit, en bout de ligne, d'un effort de coordination et il faut empêcher les gens de se rencontrer par hasard pendant le processus de contrôle. La question de savoir qui sera chargé de l'échantillonnage et de l'analyse est une question tout à fait différente.

Selon M. REEDIE, il pourrait aussi y avoir un petit avantage du point de vue des relations publiques. Si l'AMA souhaite coordonner tous les efforts, il est logique de le faire sous les auspices de l'AMA. Si cette dernière peut être efficace, elle devrait prendre le contrôle.

LE D<sup>R</sup> STRETTON réfère au commentaire selon lequel l'AMA pourrait économiser de l'argent. Il a demandé des preuves à plusieurs reprises et les membres n'ont que des affirmations. Cela est tout simplement inacceptable. Il n'est pas contre les commentaires relatifs à ce que l'AMA tente d'accomplir; les gouvernements souhaitent aussi obtenir ce niveau de coordination. Il est tout à fait d'accord, mais il ne croit pas qu'il faille le faire en ramenant tout cela à l'interne. Il faut plutôt que l'AMA fasse preuve d'une gestion convenable des contrats.

LE PRÉSIDENT indique que les membres s'efforceront de convaincre le D<sup>r</sup> Stretton, mais l'AMA s'engagera en ce sens.

### DÉCISION

L'AMA doit tenter de ramener le programme de contrôles à l'interne d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## **11. Étude technique et financement de projets préconisé**

LE D<sup>R</sup> RABIN dit qu'il a la tâche difficile de présenter l'étude technique aux membres. Sa présentation a pour but de renseigner les membres sur les projets reçus pour 2002 et le mode d'examen qui leur est applicable.

En ce qui a trait au contexte, il se réfère au document dans le dossier des membres (Annexe).

Il espère que le Comité exécutif donnera son approbation définitive aux recommandations qu'il se prépare à formuler.

Le groupe voulait une opinion objective quant au contenu des projets et il voulait des projets qui générerait des résultats à court et à long terme pour l'AMA. Il a tenté de trouver un équilibre entre les procédures antidopage actuelles et les nouveaux procédés et a cherché des projets qui portaient sur de nouvelles substances et tentaient de mieux comprendre les substances dopantes.

Le groupe recommande donc que l'AMA finance les neuf projets suivants, soit :

*The effects of factors such as exercise and disease on the distribution of urinary erythropoietin isoforms. The Health, Medical and Research Committee requested proof that urine integrity would not be altered after long storage. The project would then be approvable pending financial resources.*

*The development of a proteomic technology platform for the generic detection of protein drugs in sport. The Health, Medical and Research Committee had thought that this was an interesting project which should be resubmitted to WADA with a very significantly revised budget, better task distribution and a shorter timeline. The proposal was of a maximum of US\$ 500,000 for one year with the emphasis to standardize or simplify EPO detection. It would also be necessary to define the distribution of intellectual property rights.*

*Mass spectrometry of peptide hormones. The Health, Medical and Research Committee recommended that this project was approvable for funding if the project could be reduced to two years and the budget divided by two.*

*A novel method to detect endogenous and pharmaceutical androgen based on two-dimensional isotopic fingerprinting against an endogenous internal standard. The Health, Medical and Research Committee thought that this project was approvable as a pilot study to demonstrate discrimination between endo and exo substances in urine. The proposal was for approximately US\$ 175,000 over two years.*

*Conversion of 4-norandrostenedione, 4-norandrostenediol and 5-norandrostenediol to nandrolone in human substances. This project had been approved by the Health, Medical and Research Committee.*

*Development of solution and urine matrix CRMs for the detection of steroid doping. The Health, Medical and Research Committee thought that this project could be approved if the budget were reduced (existing certified products and commercial benefit). The proposal was for US\$ 250,000.*

*Detection of doping with Ghrelin – determination of blood profiles and urinary excretion, and stimulation of GH release after intravenous injection in athletes. The recommendation was to develop urine detection only and divide the budget by two. There should be no human administration unless a human preparation could be made available; this was an ethical issue.*

*Chip technology for the detection of growth hormone abuse. The Health, Medical and Research Committee recommended that this project be funded, but thought that the budget should be reduced to a maximum of US\$ 650,000.*

*Investigation into the effects and the detection of finasteride, a substance that can be misused as a masking agent in doping control. The Health, Medical and Research Committee recommended that this project be approved.*

LE D<sup>R</sup> RABIN souhaite appeler l'attention DES membres sur le projet soumis par le professeur Sonksen en 2001 relativement au dépistage indirect d'abus des hormones de croissance. La Commission européenne et le CIO ont subventionné ce projet d'envergure pendant trois ans, mais l'équipe n'a pu poursuivre le projet pour divers motifs, notamment en raison de divergences sur le plan de l'horizon ethnique. Le Comité Santé, Médecine et Recherche a proposé de subventionner une étude sur les sportifs exceptionnels pendant une compétition d'importance pour constater si les résultats fluctuent en fonction des divers horizons ethniques de ces sportifs.

De même, il y a eu des discussions portant sur une collaboration internationale avec l'USADA, qui financera d'autres études complémentaires, notamment une étude à double insu visant des sportifs de divers horizons ethniques ainsi qu'une étude sur les blessures.

Des objectifs ont été fixés pour valider la méthodologie GH2000 en vue d'instaurer un contrôle indirect d'ici les Jeux Olympiques d'Athènes, si les renseignements peuvent être communiqués d'ici le début de 2004.

Le coût estimatif à la charge de l'AMA s'établirait entre 150 000 \$ US et 200 000 \$ US en 2003, et l'USADA doit verser une somme semblable. Si cela est nécessaire, le projet pourrait s'étendre en 2004, mais seulement s'il génère des résultats favorables quant à l'instauration du contrôle d'abus des hormones de croissance.

Il veut donner aux membres une idée du budget de recherche global qui a été prévu. En 2001, l'AMA a alloué un total de 4,5 millions de dollars américains et cette somme a chuté à 1,5 million de dollars américains en 2002. En 2001, le budget engagé s'élevait à 6,5 millions de dollars américains. Cette somme était relativement logique à l'époque puisque la décision a été prise en fonction du budget de 2002, qui devait être de l'ordre de 5 millions de dollars américains.

Le budget estimatif, qu'il soumet à l'approbation du Comité exécutif, alloué aux projets de recherche de 2002, y compris le projet Sonksen, s'établit à 2,9 millions de dollars américains. Selon lui, il s'agit d'une somme raisonnable compte tenu des travaux envisagés.

Il y a un manque à gagner de quelque 3,4 millions de dollars américains pour financer des projets de recherche acceptés (2001) ou acceptables (2002).

À l'avenir, si le budget le permet, l'AMA devra choisir des projets de recherche précis pour couvrir les besoins de recherche connus correspondant à la stratégie scientifique de l'AMA (notamment le MAb). Le budget devrait être réparti entre les subventions par concours et les subventions ciblées consenties par l'AMA pour répondre aux questions précises que cette dernière soulève.

De plus, l'AMA devrait tenter de mettre en réserve entre 10 et 15 % du budget de recherche pour donner suite aux questions d'actualité en matière de dopage, notamment la Dynepo, une nouvelle forme d'EPO produite par des cellules humaines, qui arrivera vraisemblablement sous peu sur le marché.

Si l'AMA souhaite réellement être dotée d'une politique scientifique globale, elle devra adopter une approche proactive et réactive.

M. LARFAOUI demande à quoi réfèrent les années 1, 2 et 3.

Qu'advient-il de la propriété des résultats? Qui en est propriétaire?

LE D<sup>R</sup> SCHAMASCH souligne que certains des projets qui ont été approuvés abordent des questions soulevées dans certains projets dirigés sous les auspices de la Commission européenne; le D<sup>r</sup> Rabin devrait faire des recherches à cet égard.

Il félicite le groupe à l'égard du projet de recherche du professeur Sonksen, mais il indique que le CIO a continué à subventionner le projet à la fin de la dernière expérience du professeur Sonksen, et a ainsi versé une somme de 50 000 \$ US pour qu'une partie de la recherche sur les horizons ethniques puisse être effectuée pendant les Championnats du monde de natation à Hong Kong. Il serait intéressant de demander au professeur Sonksen où il en est avec sa recherche parce que plusieurs échantillons ont été prélevés à Hong Kong.

Le CIO est disposé à accepter de nouvelles méthodes, mais l'AMA ne doit pas se précipiter pour établir un contrôle s'il soulèvera vraisemblablement des problèmes juridiques et de mise en œuvre. De tels problèmes sont apparus à deux reprises, soit aux Jeux Olympiques d'Atlanta, par suite d'une demande que la Commission exécutive du CIO a présentée pour qu'un procédé à haute résolution soit utilisé, ainsi qu'à Sydney (et à Salt Lake City) eu égard aux demandes pour des analyses sanguines.

Il est le premier à demander l'imposition de contrôles de dépistage des hormones de croissance, mais il importe de voir à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour prévenir des problèmes juridiques, notamment lorsqu'il est question de méthodes indirectes.

LE PROFESSEUR DE ROSE indique que le Comité Santé, Médecine et Recherche est fier de bénéficier de la participation du D<sup>r</sup> Rabin au sein de l'AMA. Le comité croit véritablement que les propositions sont conformes aux décisions du Comité exécutif.

Néanmoins, les membres doivent pouvoir consulter les dossiers et connaître les recommandations puisque que le document semble avoir été mal imprimé.

M. TOKUSHIGE fait valoir qu'il faut cibler des projets précis. Il croit que l'AMA approuverait tout projet de recherche pertinent de qualité.

L'Asie, plus particulièrement le Japon, avait-elle soumis des propositions? Si la région n'a pas beaucoup réagi, il faudra renforcer les relations publiques et les communications en Asie. Il a remarqué qu'une note paraît au projet numéro cinq, mais il se demande s'il peut obtenir d'autres détails.

M. REEDIE se réfère au projet Schanzer sur le nandrolone. L'AMA pourrait-elle obtenir une opinion d'expert pour établir quelle concentration de ce stéroïde contribue à l'amélioration du rendement? Bien qu'il reconnaisse que la politique de l'AMA établit clairement que les sportifs ne devraient pas consommer de suppléments quels qu'ils soient, la réalité est toute autre.

Il est d'accord avec le professeur de Rose et il croit qu'il serait plus simple pour tous s'il pouvait s'asseoir avec le D<sup>r</sup> Rabin et consigner par écrit les projets qui ont été approuvés, la subvention actuelle, la date de paiement du deuxième versement, la date d'approbation des nouveaux projets et les totaux

pour en arriver à la somme qui est actuellement affectée à la recherche. Il serait alors possible de dresser une deuxième liste de projets que l'AMA voudrait appuyer, que ce soit en 2003 ou en 2004.

M. WALKER indique que deux laboratoires ont soumis six propositions et il ne sait pas quelle est la somme définitive choisie. Il y aurait lieu d'aborder la question en cas de problèmes à l'avenir.

Selon lui, si la politique permanente de l'AMA est de financer la recherche, ce serait une bonne idée d'établir des critères quant à la façon ou au moment où des établissements simples peuvent faire financer plusieurs projets de recherche par l'AMA et cela pourrait aussi aider le Japon à favoriser plus de suggestions quant à des projets de recherche.

LE PRÉSIDENT souligne que le document versé au dossier n'est pas le même que celui utilisé dans le cadre de la présentation.

Le D<sup>r</sup> Rabin peut-il entretenir les membres sur la pratique internationale en matière d'évaluation par les pairs? Quels spécialistes ont été consultés? Le fait qu'un projet soit soumis à une évaluation par des pairs est-il généralement connu?

Il serait utile que l'AMA sache, lorsqu'il s'agit de projets d'envergure, quel autre organisme consent un financement.

Il serait utile que la recherche soit inscrite dans un contexte quelconque. Quels travaux ont été accomplis jusqu'à maintenant, quels travaux sont effectués simultanément et comment se rattachent-ils au mandat de l'AMA?

Il y aurait lieu d'évaluer la recherche à la lumière du mandat de l'AMA.

Plus important encore, il veut savoir ce qu'il approuve.

LE D<sup>R</sup> RABIN répond à M. Larfaoui. Il y a un délai d'un an entre la date de présentation d'un projet et le début des travaux. Règle générale, le budget est fonction des chiffres de 2002, bien que les projets approuvés débiteront en 2003.

En ce qui a trait à la propriété intellectuelle, la plupart des laboratoires en cause sont publics et l'objectif de l'AMA est de publier les travaux comme tout autre organisme international le ferait. Il y a certaines universités privées et il faut préciser certaines questions relatives à la propriété intellectuelle. Ce fut le cas d'une université américaine et les parties ont décidé que les renseignements sur le dopage seraient mis à la disposition de l'AMA et des laboratoires accrédités.

En réponse aux commentaires du D<sup>r</sup> Schamasch, il a pris certaines mesures avec l'USADA, et il a entamé des pourparlers avec la Commission européenne quant à la coordination d'efforts puisqu'il est clair qu'il faut coordonner les travaux effectués par l'AMA et ceux réalisés dans les Amériques, en Europe et en Océanie. Il aimerait d'entendre parler des projets financés par divers organismes.

Il a reçu des renseignements supplémentaires sur le projet du professeur Sonksen deux jours avant la réunion, plus particulièrement à l'égard de ce qui a été effectué à Hong Kong, et quelque 870 sportifs ont été assujettis à des contrôles. C'est la raison pour laquelle le budget qu'il propose est inférieur au montant dont il avait parlé au départ avec le professeur Sonksen.

En ce qui a trait à l'instauration d'un contrôle, il reconnaît que l'AMA ne doit pas se précipiter; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle le contrôle mis au point par le professeur Sonksen n'a pas été utilisé en 1999. Cependant, après en avoir parlé avec des conseillers juridiques et obtenu des renseignements supplémentaires quant à l'administration du contrôle, il serait possible de suggérer qu'il soit mis en place. Une réunion de concertation devra avoir lieu au plus tard au début de 2004.

L'AMA ne devrait pas réagir à la pression mais, compte tenu des résultats scientifiques, elle pourrait suggérer des contrôles pour réduire le dopage.

Pour ce qui est des propos de M. Tokushige, M. Ueki participe au projet du professeur Segura. Il ne sait pas si l'Asie a soumis d'autres projets.

Il ne peut répondre au pied levé aux commentaires de M. Reedie, mais il croit que le projet du professeur Schanze portait sur l'utilisation, ou l'utilisation à mauvais escient, de substances par les sportifs.

Pour ce qui est des commentaires de M. Walker quant aux deux laboratoires qui ont soumis six propositions, le processus d'évaluation des projets comprend un processus indépendant d'évaluation par des pairs, et ces derniers sont chevronnés dans l'analyse de substances dopantes.

Il présente ses excuses au président - les documents remis aux membres ne correspondent pas aux documents qu'il a utilisés pour faire sa présentation. La procédure n'avait pas été menée à bien lorsqu'il a remis les documents pour les verser au dossier.

Des pairs qualifiés ont été choisis pour se charger du processus indépendant d'évaluation par des pairs, mais certains ont exprimé des inquiétudes – ils ne veulent pas que leur identité soit divulguée puisqu'ils se sentent mal à l'aise de faire des commentaires que leurs collègues pourraient lire. Nous sommes confrontés à une alternative : diffuser la liste d'évaluateurs au public et risquer de perdre une critique judicieuse des projets ou garder leur identité secrète et avoir confiance en la qualité des projets.

Pour ce qui est de la question des projets et du financement, le groupe a tenté de savoir si les projets avaient déjà été financés par d'autres organismes. L'AMA devrait se renseigner systématiquement à cet égard.

Il est souhaitable d'inscrire la recherche dans un contexte. Puisqu'il est nouvellement arrivé, il n'a pu obtenir une vue d'ensemble de ce qui se fait ailleurs, mais il entend s'y mettre bientôt.

En ce qui a trait à l'approbation des projets et à l'établissement d'un ordre de priorité, il peut donner les opinions couramment admises à l'égard de chaque projet. Une somme de 3 millions de dollars américains est disponible, mais si cette somme décline soudainement, il pourrait faire état des priorités en fonction de l'intérêt manifesté à l'égard de ces projets. Le Comité Santé, Médecine et Recherche n'a pas validé de projets, mais de l'information a été diffusée.

LE PRÉSIDENT indique que le Comité exécutif peut approuver, sous réserve de la disponibilité des fonds, des subventions de l'ordre de 3 millions de dollars américains et le D<sup>r</sup> Rabin peut remettre une liste de priorités aux membres.

La question de la propriété intellectuelle est toujours complexe en matière de recherche, mais il maintient qu'il faut faire connaître les résultats et les publier.

Certaines substances ressemblent davantage à des substances naturelles, et l'AMA devra se fonder sur des contrôles indirects. Comme il s'agira du seul mode de dépistage de ces substances, il faudra peaufiner ces contrôles pour qu'ils résistent à toute contestation en justice.

M. NIGGLI précise, eu égard aux droits de propriété intellectuelle, que l'AMA a veillé à conserver un droit d'utilisation des résultats de la recherche dans tous les contrats qu'elle a conclus jusqu'à maintenant. L'AMA n'est pas propriétaire des droits de propriété intellectuelle, mais elle détiendra une licence gratuite d'utilisation des droits à perpétuité qui serait à l'avantage du monde antidopage.

LE D<sup>R</sup> RABIN indique que le budget vise un total de 2,9 millions de dollars américains.

### DÉCISION

La proposition visant l'enveloppe budgétaire de 2,9 millions de dollars américains affectée aux projets de recherche est approuvée, sous réserve de la disponibilité des fonds.

## **12. Déménagement du bureau de Lausanne**

LE D<sup>R</sup> GARNIER se réfère au document dans le dossier des membres (Annexe) portant sur la décision que l'AMA doit prendre pour poursuivre le projet entamé en vue de déménager le bureau de Lausanne à la Maison du Sport International.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils donnent leur appui à la proposition visant le déménagement du bureau de Lausanne à la Maison du Sport International. L'AMA serait bien en vue et elle économiserait aussi de l'argent.

M. LARFAOUI répond que cette décision relève du président, du directeur de l'exploitation et du bureau de Lausanne.

### DÉCISION

La proposition portant sur le déménagement du bureau de Lausanne à la Maison du Sport International est approuvée.

## **13. Questions diverses**

### **– CCIICDS**

M. DEVILLERS dit que tout est prêt pour la réunion du CCIICDS qui aura lieu à Moscou les 9 et 10 décembre 2002. Le protocole d'entente provisoire a été distribué et il remercie les co-présidents australiens du travail qu'ils ont accompli pour préparer le document.

Il indique que le document est disponible et qu'une copie sera remise au D<sup>f</sup> Schamasch, qui en a demandé une plus tôt.

Le but est de faire signer le protocole d'entente pour officialiser les ententes avec les gouvernements.

Il y aura aussi un débat sur les contributions gouvernementales; une confirmation des divisions des continents et il y aurait, avec un peu de chance, un document pour officialiser l'entente qui servira dans le cadre de la perception des contributions.

Le but est aussi de préparer l'additif de Copenhague au protocole d'entente, qui portera sur l'adoption du Code, si cela doit effectivement survenir à l'issue de la réunion de Copenhague.

### **– Mission des bureau régionaux**

M. LARFAOUI dit que la question des bureaux régionaux a fait l'objet d'une discussion et il a déjà demandé une description du mandat du bureau de Lausanne. Le mandat a été décrit, et il croit que le Comité exécutif devrait en parler. L'AMA a décidé d'instaurer des bureaux régionaux, mais le rapport ne répond pas à certaines questions qu'il a posées.

En ce qui a trait à la réunion du Comité exécutif, M. Balfour n'a pu y assister, mais le ministre nigérian des Sports et du Développement social représentera M. Balfour, puisque le ministre Akiga, président du Conseil supérieur du sport en Afrique, surveille toutes les activités sportives en Afrique.

LE PRÉSIDENT répond que l'AMA doit encourager l'Afrique à envoyer un représentant.

Pour ce qui est du mandat des bureaux régionaux, une description de tâches sera distribuée à la réunion du Conseil de fondation le lendemain.

### **– Malentendu**

LE PRÉSIDENT constate que la Conférence de Madrid a provoqué un malentendu quant à la liste applicable et à ce qui pourrait en être supprimé. La seule liste officielle est celle de 2003. Aucune décision n'a été prise quant à 2004. Il y a de nombreux débats en cours et les opinions personnelles foisonnent, mais il n'y pas de liste.

LE D<sup>R</sup> SCHAMASCH indique que l'AMA et le CIO étaient mêlés à cette affaire. Le CIO prendra des mesures pour éviter que cela se reproduise à l'avenir. Les membres doivent conserver la nature confidentielle de ces questions.

### **– Excuses**

LE D<sup>R</sup> SCHAMASCH souhaite présenter ses excuses avant la levée de la séance relativement au sentiment anti anglo-saxon qu'il a exprimé par suite du commentaire de M. Walker à la dernière réunion du Comité exécutif. Il essayait tout simplement de dire qu'il faut respecter la vocation internationale de l'AMA et il espère ne pas avoir offusqué les membres.

– **EPO**

LE D<sup>R</sup> STRETTON demande s'il y aura un rapport sur l'EPO.

LE PRÉSIDENT répond que le D<sup>r</sup> Rabin est chargé de la question.

LE D<sup>R</sup> RABIN dit qu'un rapport sera soumis à la réunion du Conseil de fondation le lendemain. Le D<sup>r</sup> Peltre a remis un rapport préliminaire la veille. Le rapport sur l'analyse d'urine a été remis, mais le D<sup>r</sup> Peltre a consacré beaucoup plus de temps que prévu aux analyses sanguines puisque certains groupes (aux États-Unis et en Australie) s'apprêtaient à publier des résultats. Il préfère donc attendre ces résultats et inclure ces nouveaux commentaires et résultats. Tous les documents devraient être prêts en décembre ou au début janvier au plus tard.

LE D<sup>R</sup> SCHAMASCH demande que ce rapport soit confidentiel parce que le CIO participe à des audiences sur le test de dépistage de l'EPO effectué à Salt Lake City.

LE D<sup>R</sup> RABIN répond que l'AMA n'entend pas divulguer les renseignements avant d'avoir un rapport complet définitif.

LE PRÉSIDENT déclare que le fait de ne pas divulguer un rapport le rend mal à l'aise. Pourquoi l'AMA n'a-t-elle pas pris de mesures pour obtenir les renseignements après le prononcé des décisions? Il ne veut pas qu'un organisme comme l'AMA garde le silence sur un rapport pour ensuite être accusé de cacher ce qu'il savait. Il serait préférable de ne pas avoir les renseignements lors du prononcé de la décision.

#### **14. Prochaine réunion**

De l'avis du PRÉSIDENT, le Comité exécutif devrait se réunir avant la Conférence mondiale à Copenhague. Il espère que les représentants des groupes d'intérêt s'efforceront de voir à ce que leurs nominations soit soumises; cela est d'une importance primordiale.

#### DÉCISION

La date de la prochaine réunion doit être établie.

LE PRÉSIDENT remercie les membres du Comité exécutif de leur apport pendant la réunion. Il remercie aussi les interprètes et les membres du personnel qui, grâce à leurs préparatifs minutieux, ont permis aux membres du Comité exécutif d'abattre une quantité considérable de travail en peu de temps; les préparatifs font toute la différence.

M. LARFAOUI remercie le président.

La séance est levée à 13 h 15.



**POUR APPROBATION**

**M. RICHARD W. POUND, C.R.**  
PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'AMA